

Etats financiers annuels de SICAV

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **27 mai 2020**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, La Générale d'Audit et Conseil- G.A.C représentée par M. Chiheb GHANMI.

BILAN			
ARRETE AU 31 Décembre 2019			
<i>(unité : en Dinars Tunisien)</i>			
	Notes	31/12/2019	31/12/2018
ACTIF			
AC1- PORTEFEUILLE TITRES	4.1	6 339 031,954	8 295 875,069
Actions et valeurs assimilées		0,000	0,000
Obligations et valeurs assimilées		6 339 031,954	8 295 875,069
AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		564 308,945	184 490,681
Placements monétaires		0,000	0,000
Disponibilités	4.3	564 308,945	184 490,681
AC3- CREANCES D'EXPLOITATION		52,360	52,360
Autres débiteurs		52,360	52,360
TOTAL ACTIF		6 903 393,259	8 480 418,110
PASSIF			
PA1- DETTES SUR OPERATIONS DE PENSION LIVREES		0,000	0,000
PA2- OPERATEURS CREDITEURS	4.5	13 179,591	15 691,815
PA3- AUTRES CREDITEURS DIVERS	4.5	25 939,641	26 214,265
TOTAL PASSIF		39 119,232	41 906,080
ACTIF NET		6 864 274,027	8 438 512,030
CP1- CAPITAL	4.7	6 563 717,282	8 083 029,721
CP2- SOMMES DISTRIBUABLES	4.8	300 556,745	355 482,309
Sommes distribuables des exercices antérieurs		32,246	0,557
Sommes distribuables de l'exercice		300 524,499	355 481,752
ACTIF NET		6 864 274,027	8 438 512,030
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		6 903 393,259	8 480 418,110

ETAT DE RESULTAT
DU 01-01-2019 AU 31-12-2019

(unité : en Dinars Tunisien)

	Note	DU 01/01/2019 AU 31/12/2019	DU 01/01/2018 AU 31/12/2018
PR1- REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	4.2	422 103,265	503 691,427
Dividendes		0,000	0,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées		422 103,265	503 691,427
PR-2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	4.4	7 630,322	5 541,688
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		429 733,587	509 233,115
CH1- INTERETS DES MISES EN PENSION	4.6	-33 571,855	0,000
CH2- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	4.6	-43 206,397	-56 806,284
REVENU NET DES PLACEMENTS		352 955,335	452 426,831
PR3- AUTRES PRODUITS		0,000	0,000
CH2-AUTRES CHARGES	4.6	-27 932,370	-31 409,561
RESULTAT D'EXPLOITATION		325 022,965	421 017,270
PR4- REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-24 498,466	-65 535,518
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		300 524,499	355 481,752
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		24 498,466	65 535,518
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-8 167,487	-79,186
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		0,000	-21 768,500
Frais de négociation de titres		0,000	-466,467
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		316 855,478	398 703,117

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DU 01-01-2019 AU 31-12-2019

(unité : en Dinars Tunisien)

	DU 01/01/2019 AU 31/12/2019	DU 01/01/2018 AU 31/12/2018
AN1- VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	316 855,478	398 703,117
Résultat d'exploitation	325 022,965	421 017,270
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-8 167,487	-79,186
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	-21 768,500
Frais de négociation de titres	0,000	-466,467
AN2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-290 492,400	-297 846,144
AN3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-1 600 601,081	-3 652 640,628
SOUSCRIPTIONS	4 173 220,454	5 573 142,599
- Capital	4 037 124,795	5 418 535,730
- Régularisation des sommes non distribuables	-11 217,673	-7 906,972
- Régularisation des sommes distribuables	147 313,332	162 513,841
RACHATS	-5 773 821,535	-9 225 783,227
- Capital	-5 552 269,460	-8 918 305,085
- Régularisation des sommes non distribuables	15 217,386	11 976,690
- Régularisation des sommes distribuables	-236 769,461	-319 454,832
VARIATION DE L'ACTIF NET	-1 574 238,003	-3 551 783,655
AN4- ACTIF NET		
En début de l'exercice	8 438 512,030	11 990 295,685
En fin de l'exercice	6 864 274,027	8 438 512,030
AN5- NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	80 326	115 027
En fin de l'exercice	65 303	80 326
VALEUR LIQUIDATIVE	105,114	105,053
AN6- TAUX DE RENDEMENT	4,28%	4,04%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

« **UNIVERS OBLIGATIONS SICAV** » est une société d'investissement à capital variable créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société du conseil et de l'intermédiation Financière « SCIF ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation annuelle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués au 31 décembre 2019 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET 2032 ».

2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.4. Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

NOTE 3 : EVENEMENTS POSTERIEURS :

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 19 MARS 2020. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31/12/2019** à **6 339 031,954** dinars contre **8295 875 ,069** dinars au **31/12/2018** et se détaille ainsi :

Obligations de sociétés

Obligations de sociétés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif Net
AB SUB 2009/A TF	5 000	166 500,000	168 344,000	2,452
AB SUB 2009/B TV	5 000	166 500,000	169 392,000	2,468
AMEN BANK SUB 2010 TV	10 000	399 700,000	408 876,000	5,957
AMEN BANK SUB 2010 TV	10 000	399 700,000	408 876,000	5,957
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8 000	416 000,000	435 468,800	6,344
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10 000	666 500,000	685 924,000	9,993
BNA SUB 2009	20 000	666 000,000	687 152,000	10,011
BTE 2010 CAT A TV	7 000	70 000,000	71 360,800	1,040
BTE 2011 09022032 6.25	5 000	325 000,000	339 512,000	4,946
BTE 2011 09022032 6.25	5 000	325 000,000	339 512,000	4,946
STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	10 000	399 700,000	412 852,000	6,015
SUB AMEN BANK 2012	1 0000	300 000,000	306 248,000	4,461
SUB AMEN BANK 2012	22 223	666 690,000	680 574,930	9,915
UIB 2009/1	5 000	166 511,300	169 875,462	2,475
Total		5 133 801,300	5 283 967,992	76,978

Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Cout d'Acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif Net
BTA 6.9% MAI 2022	410	446 695,000	432 250,754	6,297
BTA 6.9% MAI 2022	590	625 990,000	622 813,208	9,073
Total	1 000	1 072 685,000	1 055 063,962	15,370

Les sorties du portefeuille-titres du 01/01/2019 au 31/12/2019 se présentent comme suit :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Prix de cession /Remboursement	Plus ou moins-values réalisées
Obligations des sociétés		1 915 580,600	1 915 580,600	0,000
REMBOURSEMENT 5000 STB SUB 2011 A 6.1 27012019	27/01/2019	71 380,000	71 380,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 UIB 2011-2 7 ans 5.9 30012019	30/01/2019	142 600,000	142 600,000	0,000
REMBOURSEMENT 2500 BTE 2011 A TMM + 1.3 09022019	09/02/2019	50 000,000	50 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011 09022032 6.25	09/02/2019	25 000,000	25 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011 09022032 6.25	09/02/2019	25 000,000	25 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	23/03/2019	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 BNA SUB 2009	07/04/2019	133 400,000	133 400,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 ATB SUB 2009 B LB2 TF	20/05/2019	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 8000 ATB 2007/1 C D TMM+2%	25/05/2019	32 000,000	32 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 UIB 2009/1	17/07/2019	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 AMEN BANK SUB 2010 TV	31/08/2019	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 AMEN BANK SUB 2010 TV	31/08/2019	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 BTE 2009 10ANS 5.25%	15/09/2019	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 7000 BTE 2010 TR A TV	17/09/2019	70 000,000	70 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 SUB AMEN BANK 2012	17/09/2019	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 22223 SUB AMEN BANK 2012	17/09/2019	222 230,000	222 230,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/A TF	30/09/2019	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/B TV	30/09/2019	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 HL 2014-1 A TF 7,65	30/10/2019	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 28140 BTK 2012-1 B TF 6,3 2019 7 ANS	15/11/2019	402 120,600	402 120,600	0,000
REMBOURSEMENT 6000 CHO 2009 TMM+1	19/11/2019	75 000,000	75 000,000	0,000
Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		0,000	0,000	0,000
TOTAL		1 915 580,600	1 915 580,600	0,000

4.2 Note sur les revenus de portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent 422 103,265 dinars pour la période du 1^{er} Janvier 2019 au 31 décembre 2019 et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/01/2019 au 31/12/2019	du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des obligations		
- Intérêts	366 903,265	443 209,212
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		
- Intérêts	55 200,000	60 482,215
TOTAL	422 103,265	503 691,427

4.3 Note sur les disponibilités :

Les avoirs disponibles s'élèvent au **31/12/2019** à **564 308,945** Dinars et se détaillent comme suit :

➤ **Les disponibilités :**

Disponibilités	31/12/2019	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	563 049,121	8,203
Intérêts courus sur comptes bancaires	1 259,824	0,018
Total des disponibilités	564 308,945	8,221

4.4. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du **01/01/2019** au **31/12/2019** s'élèvent à **7 630,322** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/01/2019 au 31/12/2019	du 01/01/2018 au 31/12/2018
Rémunération du compte de dépôt	3 852,999	4 997,984
Revenus des Certificats de Dépôt	3 777,323	543,704
TOTAL	7 630,322	5 541,688

4.5 Notes sur le passif :

Le total des passifs exigibles s'élève au **31/12/2019** à **39 119,232** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Opérateurs Crédeurs	13 179,591	15 691,815
Gestionnaire	9 477,651	12 148,859
Dépositaire	3 701,940	3 542,956
Autres Crédeurs Divers	25 939,641	26 214,265
Commissaire aux comptes	15 803,134	15 802,411
Etat Impôts et Taxes	76,936	180,662
Conseil du Marché Financier	596,077	726,069
Publications diverses	3 885,461	3 285,349
Dividendes à payer	5 376,327	6 219,774
Contribution Sociale de Solidarité	201,706	0,000
TOTAL	39 119,232	41 906,080

4.6 Notes sur les charges :

Nature des charges	du 01/01/2019 au 31/12/2019	du 01/01/2018 au 31/12/2018
Intérêts des mises en pension *	33 571,855	0,000
Intérêts des mises pension	33 571,855	0,000
Charges de gestion des placements	43 206,397	56 806,284
Commission de gestion	39 477,413	53 236,302
Commission de dépôt	3 728,984	3 569,982
Autres Charges	27 932,370	31 409,561
Honoraires du commissaire aux comptes	13 560,723	13 597,873
Redevances CMF sur les OPCVM	7 371,829	9 936,088
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	1 082,647	1 441,824
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	5 482,498	6 434,817
Frais Bancaires	32,967	** -1,041
Contribution Sociale de Solidarité	401,706	0,000
TOTAL	104 710,622	88 215,845

* Il s'agit de la ligne BTA 6.9% MAI 2022 qui a fait l'objet d'une opération de mise en pension portant sur 422 titres pour un montant de 400 030,564 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 20/06/2019 pour une durée de 120 jours avec un taux de 10%.

** Proviens essentiellement de la différence de règlement d'opérations de souscriptions et de rachats.

4.7 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'année 2019 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2018	
Montant	8 083 029,721
Nombre de titres	80 326
Nombre d'actionnaires	561
Souscriptions réalisées	
Montant	4 025 907,122
Régularisation des sommes non distribuables	4 037 124,795
Nombre de titres émis	-11 217,673
Nombre d'actionnaires nouveaux	40 029
	29
Rachats effectués	
Montant	-5 537 052,074
Régularisation des sommes non distribuables	-5 552 269,460
Nombre de titres rachetés	15 217,386
Nombre d'actionnaires sortants	-55 052
	-72
Capital au 31/12/2019	
Montant	6 563 717,282
Plus ou moins-values réalisées sur cession des Titres	6 567 885,056
Variation des Plus ou moins-values potentielles sur titres	0,000
Frais de négociation de Titres	-8 167,487
Régularisation des sommes non distribuables	0,000
Modification comptable	3 999,713
Nombre de titres	0,000
Nombre d'actionnaires	65 303
	518

4.8 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Résultats distribuables de l'exercice	325 022,965	421 017,270
Régularisations de l'exercice	-24 498,466	-65 535,518
Sommes distribuables de l'exercice	300 524,499	355 481,752
Sommes distribuables des exercices antérieurs	32,246	0,557
Sommes distribuables	300 556,745	355 482,309

5. AUTRES INFORMATIONS :

5.1 Données par actions et ratios pertinents :

	2019	2018	2017	2016	2015
Revenus des placements	6,581	6,340	5,453	5,553	5,772
Intérêts des mises en pension	-0,514	0,000	0,000	0,000	0,000
Charges de gestion des placements	-0,662	-0,707	-0,686	-0,715	-0,704
REVENU NET DES PLACEMENTS	5,405	5,632	4,766	4,839	5,068
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,428	-0,391	-0,759	-0,286	-0,203
RESULTAT D'EXPLOITATION	4,977	5,241	4,007	4,553	4,865
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,375	-0,816	-0,624	-0,909	-0,940
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	4,602	4,425	3,383	3,643	3,924
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,375	0,816	0,624	0,909	0,940
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-0,125	-0,001	-1,627	0,073	0,106
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	-0,271	1,613	-0,078	-0,061
Frais de négociation de titres	0,000	-0,006	-0,011	-0,008	0,000
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	-0,125	-0,278	-0,025	-0,013	0,045
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	4,852	4,964	3,982	4,540	4,909
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de L'exercice	-0,125	-0,278	-0,025	-0,013	0,045
Régularisation du résultat non distribuable	0,061	0,051	0,004	0,007	-0,012
Sommes non distribuables de L'exercice	-0,064	-0,227	-0,021	-0,006	0,033
Distribution de dividendes	4,425	3,384	3,643	3,924	3,863
VL	105,114	105,053	104,239	104,52	104,806
Ratios de Gestion des Placements					
	2019	2018	2017	2016	2015
Charges de gestion des placements/ Actif net moyen*	0,586%	0,572%	0,556%	0,550%	0,544%
Autres Charges / Actif net moyen	0,379%	0,316%	0,615%	0,220%	0,157%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif net moyen	4,077%	3,578%	2,741%	2,802%	3,029%

*L'actif net moyen = somme de l'actif net de l'année / nombre de jours de l'année=365 jours

5.2 Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

5.3 Rémunération du dépositaire :

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contrepartie de ses services, la BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

5.4 Honoraires du Commissaire aux Comptes :

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge d'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge aux titres de l'exercice 2019 sont de 13 561 dinars TTC.

5.5 Redevance CMF sur les OPCVM :

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

5.6 Etat Impôts et Taxes :

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

5.7 Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

5.8 Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2019

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «UNIVERS OBLIGATIONS SICAV », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société «UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observations

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

La note 2.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ce point.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toute fois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

3. Autres obligations légales et réglementaires

Concernant le respect par UNIVERS OBLIGATIONS SICAV des taux d'emploi de ses actifs :

- Les emplois en valeurs mobilières représentent 91,825% de l'actif total au 31 Décembre 2019 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.
- Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 8,174 % de l'actif total au 31 Décembre 2019. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les emplois en titres émis par l'« AMEN BANK », la «Banque de Tunisie et des Emirats » et l'«Arab Tunisian Bank » représentent respectivement 31,033 %, 10,870% et 16,244% de l'actif total au 31 Décembre 2019, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Tunis, le 23 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2019

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

I. Conventions réglementées

1.1 Convention conclues au cours de l'exercice 2019

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration d'opérations conclues par votre société avec l'une des personnes prévues par ces articles. Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

1.2 Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2019

- L'exécution de la convention de gestion, conclue au cours des exercices antérieurs entre la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV et la S.C.I.F - Intermédiaire en Bourse, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2019. Les charges s'y rattachant, comptabilisées en 2019 s'élèvent à 39 477 dinars.

- L'exécution de la convention de dépositaire, conclue en date du 13 septembre 2010 avec la Banque Tuniso-Koweitienne – BTK, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2019. Aux termes de cet accord, la BTK perçoit, en contrepartie de ses services, une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

La perception de cette commission a pris effet à partir du 1er Janvier 2011. Les charges s'y rattachant, comptabilisées en 2019 s'élèvent à 3 729 dinars.

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

La société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » n'a pas d'obligations ou d'engagements envers ses dirigeants.

Tunis, le 23 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :

LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C

Chiheb GHANMI